

GUIDE DU CANDIDAT

**TESTS D'EXIGENCES PREALABLES (TEP) A L'ENTREE EN FORMATION
DU DIPLOME D'ETAT JEUNESSE EDUCATION POPULAIRE ET SPORT
SPECIALITE « PERFECTIONNEMENT SPORTIF »
MENTION ACTIVITES DU CYCLISME - OPTION VTT**

Ce document est organisé en quatre parties :

- 1- Rappel du cadre réglementaire
- 2- Déroulement des épreuves
- 3- Précisions sur le déroulement de chaque épreuve (matériels obligatoires, etc.)
- 4- Liste du matériel nécessaire
- 5- Contacts des organisateurs et du président de jury

1. Rappel du cadre réglementaire

Les épreuves des TEP sont réglementairement définies par l'arrêté du 14 octobre 2024 portant création de la mention « activités du cyclisme » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif », dont vous trouverez le lien ci-dessous. Les informations concernant votre épreuve se trouvent à l'article 5 – option C du présent arrêté.

Ainsi, vous vous présentez à un examen d'Etat organisé par la Direction régionale académique de la jeunesse, de l'engagement et aux sports - Auvergne-Rhône-Alpes (DRAJES AURA), laquelle délègue son organisation opérationnelle à la Direction technique nationale de la Fédération française de cyclisme. Par conséquent, la Direction technique nationale de la Fédération française de cyclisme organise votre accueil, les épreuves sur le plan technique et préside l'épreuve. La DRAJES AURA est présente en appui et en contrôle tout au long des épreuves et dispose de l'autorité lui permettant de vous délivrer les résultats et l'attestation de réussite aux TEP.

Vous trouverez le détail de la réglementation applicable ci-dessous. **La lecture de ce document vous permettra de prendre connaissance du niveau d'exigences attendu sur le TEP.**

 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050363292>

Cet arrêté précise que le candidat doit valider les trois démonstrations techniques avec le même VTT. **Une photo du VTT sera prise par le jury pour vérifier que le même VTT est bien utilisé pour les 3 épreuves.** Si l'ossature « cadre/fourche » doit rester identique, il est cependant possible pour le candidat de changer les périphériques (exemples : changement de pédales, de pneus/roues, etc.).

Il est également précisé dans cet arrêté que le candidat doit valider toutes les épreuves. La non-validation de l'une des épreuves positionne immédiatement celui-ci en situation d'échec. Il n'est pas possible de conserver une partie des épreuves validées pour une session de TEP ultérieure. Par conséquent, chaque épreuve est éliminatoire.

2. Précisions sur le déroulement de chaque épreuve (matériels obligatoires, etc.)

Démonstration technique chronométrée sur un parcours balisé : afin de connaître les modalités de l'épreuve, se référer à l'arrêté du diplôme ci-dessus.

- L'épreuve est étalonnée par deux ouvreurs. Le meilleur temps des ouvreurs est retenu. Le temps de référence sera annoncé au départ de l'épreuve.
- Le départ se fera par vague ou de manière individuelle selon le nombre de candidats.
- Le parcours sera matérialisé par de la rubalise à chaque intersection et de manière régulière tout au long du circuit.
- L'épreuve peut se dérouler sur un ou plusieurs tours.
- Le candidat doit être autonome dans son épreuve.
- Il s'agit d'une épreuve individuelle, aucune communication entre les candidats n'est autorisée (sauf en cas d'accident et pour des raisons de sécurité).

Démonstration technique de maniabilité : afin de connaître les modalités de l'épreuve, se référer à l'arrêté du diplôme ci-dessus.

Le candidat doit franchir deux zones de cinq segments, de niveau « Benjamin FFC », sans mettre les pieds au sol (1 point par segment franchi). Les deux zones doivent pouvoir passer à l'enroulé. Pour valider l'épreuve, il faut réussir au minimum sept segments pour les hommes et cinq segments pour les femmes.

Quelques remarques pour les candidats :

- Le chrono sera pris dans les zones. Le temps cumulé des deux zones ne doit pas dépasser 20 minutes.
- Un temps de reconnaissance est prévu (vous référer à la deuxième partie du présent document). Le candidat n'a pas le droit de repérer ces zones en amont du créneau proposé. Tout candidat qui serait vu par un membre du jury autour des zones en dehors des créneaux sera éliminé des TEP.
- Le candidat ne dispose que d'un seul essai, en cas de problème mécanique, le candidat sortira de la zone, pourra réparer et repartir du segment où il se trouvait au moment de l'incident mécanique. Le chrono sera banalisé pendant la période où le candidat se trouve hors de la zone.
- Il est obligatoire de conserver sa selle lors de cette épreuve.
- Le segment n'est pas validé dans les cas de figure suivants :
 - En cas d'appuis sur un obstacle ou le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo autre que les pneus.
 - En cas de sortie des limites de la zone (projection verticale de l'un des moyeux).
- Dans ce contexte, il est donc possible pour le candidat de :
 - Toucher la rubalise avec les pneus, sans la casser.
 - Frôler ou toucher un obstacle (tronc, branche) sans qu'un réel appui ne soit effectué.
- Les membres du jury sont souverains dans le jugement qu'ils porteront à la validation, ou non, du segment.

Démonstration technique de descente : afin de connaître les modalités de l'épreuve, se référer à l'arrêté du diplôme ci-dessus.

- Le parcours ne comporte pas de zones à fort engagement, ni de sauts à réussite obligatoire. Il favorise d'avantage le pilotage et la prise de trajectoire.
- Deux ouvreurs réaliseront un chrono sur la piste, et le meilleur des deux temps sera retenu par le jury.
- Le chrono est annoncé à la fin de la descente. Le candidat dispose de deux descentes pour réaliser un chrono en dessous du temps d'admission.
- En cas de problème mécanique, le candidat se présentera directement à la seconde manche. S'il valide le premier essai, il ne fait pas de 2^{ème} passage.

Équipement obligatoire : casque intégral monobloc, dorsale ou sac à dos homologué (avec dorsale intégrée), genouillères, gants longs. Coudières conseillées.

3. Liste du matériel à prévoir

	<i>Appel</i>	<i>Épreuve de cross-country</i>	<i>Épreuve de maniabilité</i>	<i>Épreuve de descente</i>
<i>Pièce d'identité (passeport ou carte d'identité nationale en cours de validité)</i>	x			
<i>Casque intégral monocoque</i>				x
<i>Dorsale ou sac homologué</i>				x
<i>Gants longs</i>			x	x
<i>Genouillères</i>				x
<i>Pantalon</i>				x
<i>Coudières</i>				<i>Recommandé</i>
<i>Casque</i>		x	x	
<i>Nécessaire de réparation</i>		x	x	

4. Contacts des organisateurs et du président de jury

Coordination générale des épreuves :

- **Présidence de l'épreuve :**
Marie-Hélène REY – DTN FFC
☎ 06 15 82 06 75
✉ mh.rey@ffc.fr
- **Coordinateur technique :**
Fabien MARILLAUD – DTN FFC
☎ 06 80 58 67 90
✉ f.marillaud@ffc.fr
- **Référent DRAJES :**
Hervé LEBAS – DRAJES AURA
☎ 06 26 96 17 76
✉ herve.lebas@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr